

L'INTERNAT RÉMUNÉRÉ : ETAT ET SOLUTIONS

FOR CLINICAL INTERNSHIPS STATE OF AFFAIRS AND SOLUTIONS

Sébastien Adam¹
Université de Montréal

Lynda Méthot
Université du Québec de Trois-Rivières

Julie Vadeboncoeur
Université de Montréal

ETAT DE LA SITUATION

L'annonce en novembre 1999 du projet de l'Ordre des psychologues du Québec de modifier les normes d'admission à la profession de psychologue a été accueillie avec satisfaction par la majorité des intervenants du milieu. Suivant la recommandation du comité de la formation de l'OPQ, un doctorat de 3^o cycle axé sur les compétences professionnelles deviendra, après l'assentiment de l'Office des professions du Québec et de l'Assemblée nationale, le diplôme de base donnant accès directement à la profession de psychologue. Les changements proposés visent à reconnaître la complexité croissante de la profession, à assurer une meilleure protection du public et à pallier le manque de compétence ressenti par les jeunes psychologues en début de pratique professionnelle (Doré, 2003). Cela permettra également à l'OPQ d'harmoniser ses normes d'accès avec celles des autres provinces canadiennes et des états américains.

Parmi les changements majeurs découlant de la réorganisation des activités de formation, notons l'augmentation du nombre d'heures de pratique (minimum exigé de 2300 heures), majoritairement exécutées lors d'un internat clinique². Dans le cadre de cet internat d'environ un an à temps plein, les doctorants exercent les huit compétences décrites par l'OPQ (relations interpersonnelles, intervention, évaluation, supervision, consultation, gestion, recherche et déontologie) de manière quasi-autonome (avec un minimum de 200 heures de supervision individuelle ou de groupe), les milieux offrant des activités croissantes en termes de complexité et de responsabilité. Les internes contribuent des lors de manière significative aux services directs offerts au public.

¹ Adresse de correspondance: Département de psychologie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal (QC) H3C 3J7. Courriel: fidep2@yahoo.ca, s.adam@umontreal.ca

² Les heures de formation pratique sont accumulées en *practicum*, en stages et à l'internat. Elles semblent réparties de manière inégale d'une université québécoise à l'autre. Par exemple, les étudiants de l'UQTR et de l'UQAC effectuent un internat d'une durée minimale de 1350 heures, sur un intervalle de temps de 1 ou 2 ans et dans 1 ou 2 milieux. Ils passent plus de temps en stage que les étudiants des autres universités. Par ailleurs, un nombre minimum d'heures en internat est demandé par l'OPQ partout au Québec.

Il convient cependant de réfléchir aux impacts de l'inclusion de l'internat au sein de la formation doctorale sur la qualité de vie des étudiants. Dans un premier temps, après avoir dressé le portrait financier des étudiants de cycles supérieurs, cet article met en exergue l'écart entre le Québec et les autres provinces canadiennes sur le plan de la rémunération des internats. Dans un second temps, des pistes de solution propres au Québec sont discutées en tenant compte des impacts de chacune sur le statut des doctorants dans leur milieu d'internat et sur la profession.

La situation économique des étudiants

Bien qu'il n'existe pas encore de données provinciales sur la condition socio-économique des doctorants en psychologie¹, une large étude menée par le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ, 2001) indique que le revenu annuel moyen des étudiants aux cycles supérieurs s'établissait à 19 256 en 1999-2000. Notons que près de 40 % des étudiants touchaient alors un revenu annuel inférieur à 15 000 \$, les plaçant ainsi sous le seuil de la pauvreté. Dans le secteur des sciences humaines et sociales (incluant la psychologie), le revenu moyen ne s'établissait qu'à 16 113 \$.

Parallèlement, la CNCS-FEUQ estime que 82,6 % des finissants du doctorat sont touchés par un lourd problème d'endettement qui, de 1993-1994 à 1999-2000, est passé d'une moyenne de 14 185 \$ à 19 406 \$². Les récentes décisions du ministère de l'Éducation contribueront à aggraver cette situation. En effet, il a été annoncé à l'hiver 2004 une hausse du plafond des prêts au détriment de l'aide versée sous forme de bourses. Au niveau des études doctorales, le prêt maximal accordé passe d'environ 3 255 \$ à 5 200 \$, ce qui signifie qu'un étudiant s'endettera d'environ 2 000 \$ de plus par année. Puisque les prêts et bourses constituent une des dernières sources de revenus possibles lors de la période de l'internat, excluant les revenus d'emploi, il est à prévoir que la situation financière des doctorants en psychologie deviendra encore plus précaire. L'ensemble des intervenants du domaine devra donc considérer ce problème.

1 La création récente de la Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP) facilitera, entre autres, la documentation de la situation socio-économique des étudiants et la revendication de la rémunération des internats.

2 Considérant que les étudiants de psychologie effectuent dans la majorité des cas le passage direct du baccalauréat au doctorat, il est possible que — depuis peu l'endettement moyen soit moins élevé dans ce domaine d'étude. Cependant, le nombre minimal d'années d'études avant l'internat s'élève tout de même à 19 ans (le cheminement le plus court étant: 6 d'études au primaire, 5 au secondaire, 2 au collégial programme préuniversitaire, 3 ans au baccalauréat et 3 ans à trois sessions au doctorat intervention).

L'absence de mobilisation des instances concernées

La gravité de la situation a été reconnue par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Dans rapport de 1999 sur le secteur de la psychologie, de la psychoéducation et de la sexologie, la Commission des universités sur les programmes (CUP) souligne les pressions économiques très fortes que l'imposition de l'internat exerce sur les étudiants. Selon la CUP, si les étudiants retirent des bénéfices de leur passage dans le milieu de travail, ils y offrent également des services qui méritent rémunération. Le groupe sectoriel invite donc le ministère de l'Éducation, de concert avec les autres partenaires (entre autres, les ministères de la Santé et de la Justice), à connaître financièrement la contribution des internes (CUP, 1999).

Cette première recommandation n'a cependant pas donné les effets escomptés, ce qui pousse la CUP à la réitérer en janvier 2003, en insistant les éléments suivants: 1) la contribution significative des internes à la prestation de services, 2) les besoins financiers pressants des étudiants, la similarité entre les internes en psychologie et les résidents en médecine (qui reçoivent une rémunération annuelle dépassant les 40 000 \$), 4) le retard du Québec en cette matière sur le reste de l'Amérique du Nord, 5) l'exode de personnel hautement qualifié qui s'ensuit et 6) les conditions d'accréditation des milieux d'internat par la Société canadienne de psychologie (SCP) et l'*American Psychological Association* (APA) qui font de la rémunération des internes une exigence. La CUP précise que le ministère pourrait agir immédiatement malgré son pouvoir limité dans le financement des internats, pour autant que la question de la rémunération fasse l'objet d'une politique formelle. Le comité recommande création d'une table de concertation (universités, ministères de l'Éducation, de la Santé et de la Justice, OPQ et internes en psychologie) ayant comme triple mission: 1) d'évaluer les besoins des internes pour ce qui est du financement et de la supervision, 2) de préciser quels milieux bénéficieraient de l'apport des internes et 3) de proposer un mode de rémunération qui soit équitable pour tous. Le comité conclut en affirmant que tout délai dans la réalisation de cette recommandation pourrait menacer les programmes de formation et nuire à la qualité des services offerts par les internes. La table de concertation a été créée, mais la lenteur des travaux témoigne de son inertie (seules trois réunions se sont tenues depuis mars 2003)¹.

¹ Ce groupe de travail est constitué de Irving Binik (Université McGill), Nicole Chiasson (Université de Sherbrooke), François Y. Doré (président, Université Laval), Anna-Beth Doyle (Université Concordia), Jacques Forget (Université du Québec à Montréal), Luc Granger (Université de Montréal) et René Marineau (Université du Québec à Trois-Rivières) Deux représentants étudiants y siègent aussi. Les ministères seront invités à rencontrer la table de concertation mais n'en sont toujours pas membres.

La rémunération des internats au Québec et ailleurs au Canada

Au plan de la rémunération des internes, le Québec fait figure de parent pauvre du Canada. En 2001-2002, la moyenne canadienne de la rémunération des internats s'établissait à 25 227 \$ et chutait à 21 838 \$ lorsque le Québec était considéré¹ (CCPPP, 2001) Doyle (2003) rapporte que seize places sur trente-neuf sont maintenant rémunérées au Québec, les étudiants recevant en moyenne 2 400 \$ (en ne considérant que celles avec compensation financière). Or, un interne ailleurs au Canada reçoit en moyenne 26 000 \$ au cours de la même année universitaire.

Pour financer ses programmes d'internat, chaque province met de l'avant des solutions qui lui sont propres. Par exemple, au Manitoba, les étudiants qui effectuent leur internat au sein du *Clinical Health Psychology Department* du *University of Manitoba Health Sciences Centre* sont membres de la *Provincial Association of residents and interns of Manitoba*. En vertu de la convention collective signée avec le *Winnipeg Regional Health Authority*, ils reçoivent une rémunération annuelle de 43 273 \$. Cette situation extraordinaire a retenu l'attention de plusieurs intervenants canadiens. Dans les autres provinces, l'absence de politique formelle et de syndicalisation des internes a conduit les intervenants du domaine à financer les programmes d'internat à partir des budgets globaux des services de consultation psychologique (CCPPP, 2001). Par conséquent, la rémunération des internats est plus sujette aux fluctuations des budgets généraux des institutions. Par exemple, deux programmes d'internat sont récemment disparus dans la région torontoise. Malgré cela, l'Ontario disposait en 2003-2004 de 45 places d'internat rémunérées en moyenne 26 000 \$ (Doyle, 2003). Pourtant, comme le Québec, le reste du Canada éprouve aussi des problèmes de disponibilité et de financement des programmes d'internat. En 2001, le CCPPP évaluait que l'offre de positions d'internes était de 5 % inférieure à la demande (nombre de doctorants admissibles à l'internat) et que 17 % des candidats devaient choisir une position sans rémunération². Notons toutefois que l'ampleur du problème diffère entre le Québec et le reste du Canada : le nombre de places nécessaires dans la province est évalué à 100 (Gauthier, 2002), voire même à 200 places en considérant les programmes futurs et les professionnels inscrits au doctorat, alors qu'il existe actuellement 86 places formelles ailleurs au Canada (Doyle, 2003).

1 Ce ne sont que les membres de la CCPPP qui ont participé à cette étude, mais des consultations informelles menées par Gauthier (2002) indiquent aussi que le nombre de places d'internat demeure largement insuffisant et que très peu sont rémunérées.

2 Cela dit, le CCPPP admet que ces données sous-estiment probablement le manque de place et l'ampleur du problème de financement.

FINANCEMENT DES INTERNATS

Plusieurs avenues sont envisageables pour financer les internats. Nous en avançons ici quelques-unes, faisant valoir leurs avantages et leurs désavantages.

Financement gouvernemental (provincial et ministériel)

Doré (2003) estime qu'il coûterait de trois à quatre millions de dollars par an pour rémunérer tous les internes québécois à la mesure de la moyenne canadienne¹. Ce montant est très modeste considérant, d'une part, l'importance des services rendus à la population par les internes et, d'autre part, l'importance relative de ce montant à l'intérieur des budgets des ministères de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux (respectivement 11,8 milliards et 20,1 milliards en 2004-2005) (Gouvernement du Québec 2004) Cette solution idéale assurerait par une entente formelle conclue avec le gouvernement une stabilité maximale et une grande équité régionale dans le financement des activités de formation. En effet, le gouvernement pourrait s'assurer de l'accessibilité de la formation et des services en santé mentale dans toutes les régions du Québec alors que l'acquisition d'un statut officiel pourrait rehausser l'image sociale de la profession et apporter une reconnaissance formelle au travail des internes en psychologie qui se verraient reconnus comme membres à part entière du grand domaine de la santé et des services sociaux.

Par ailleurs, même si cet hypothétique programme représente une dépense relativement modeste, les besoins financiers exprimés par les intervenants de la santé et de l'éducation sont déjà immenses. Dans l'obtention d'un financement gouvernemental, les psychologues se heurteront aux demandes formulées par un ensemble d'acteurs (autres étudiants, universités, syndicats, associations, autres professionnels tels que les psychoéducateurs, les travailleurs sociaux et les infirmières, etc.). De plus une répartition forcée des effectifs en région réduira la liberté de choix des internes. Cela placerait ceux-ci dans une situation semblable à celle des médecins, qui, tout en la considérant nécessaire, déplorent périodiquement l'obligation qui leur est faite de servir dans les régions éloignées. Il faudra déterminer si la communauté des doctorants en psychologie est prête à faire ces compromis. De plus, une relation salariale directe au gouvernement pourrait modifier le statut des internes et leurs rapports à leurs supérieurs immédiats, au gouvernement et à la population générale puisque ceux-ci feront sans doute face à de plus grandes attentes relatives à leur autonomie.

¹ Jusqu'à un maximum de 5 millions, en considérant 200 places à un minimum de 25 000\$ chacune.

Ils ne seront plus des futurs psychologues, mais bien des professionnels devant justifier leur salaire tout en revendiquant des besoins de supervision.

Participation du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada pourrait contribuer à la création et à la rémunération de places d'internat, comme il le fait déjà avec des stages de durée limitée (Commission de la fonction publique du Canada, 2004). Cela permettrait de diversifier les sources et les opportunités de financement, dans un contexte où le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral surpasse celui du gouvernement québécois. Il est cependant difficile d'avoir une idée claire du nombre de places qui pourraient être créées tout en respectant les exigences des divers organismes d'agrément (incluant l'OPQ). Dans tous les cas, nous pouvons penser que la participation du gouvernement canadien se limitera aux places d'internat dans les institutions fédérales (par exemple les pénitenciers) ouvertes si possible à l'ensemble des étudiants québécois, peu importe leur université d'attache.

Financement des organismes subventionnaires

Bien qu'il s'agisse encore d'un financement gouvernemental, nous pouvons envisager la création par un ou plusieurs organismes subventionnaires de bourses de cliniciens destinées aux internes en psychologie. Suivant ce scénario, un certain nombre de bourses créées et attribuées au mérite pour l'année d'internat. Une telle modalité offre davantage de flexibilité que le financement gouvernemental direct crée moins de pressions entre les internes et leurs milieux d'internat, mais risque par ailleurs de laisser de côté de nombreux étudiants (dans l'éventualité où le nombre de bourses serait inférieur à la demande) et d'accroître (encore une fois) la compétition dans le milieu universitaire. Il est également douteux qu'un tel programme soit compatible avec les missions des organismes subventionnaires, telles qu'elles sont présentement définies, et qui visent le soutien à la formation de la relève scientifique (recherche). Bien que la plupart des doctorants soient inscrits dans des programmes «recherche-intervention», l'activité d'internat n'en est pas obligatoirement une de recherche clinique¹. Finalement, l'obstacle le plus sérieux découle des pressions sur les finances publiques. Pour l'exercice financier 2003-2004, les trois organismes subventionnaires québécois ont vu leur budget régresser d'environ 7 % (ACFAS, 2003) et on estime à 10 millions leur manque à gagner respectif (Assemblée nationale du Québec, 2004). Afin d'illustrer

1 Notons qu'il est pourtant recommandé que les doctorants inscrits dans les programmes cliniques (D. Psy ou Psy. D.) fassent leur essai sur un sujet qui préoccupe leur milieu d'internat (étude de cas, évaluation de programmes, par exemple). Cette tendance semble de plus en plus s'élargir aux étudiants inscrits dans un profil «recherche-intervention» (Ph. D. R.-I.) afin de mieux faire concorder les exigences relatives à leur thèse avec leur formation clinique tout en leur permettant d'obtenir leur diplôme dans le temps prescrit par le programme

l'ampleur de ces coupures, mentionnons le Fond québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), qui, bon an mal an, aidait environ 30 % des étudiants par l'entremise de ses programmes, ne pourra plus en aider que 6 % à partir de 2004-2005 (Science Presse, 2004).

Financement de consortiums universités-milieus

L'établissement des consortiums vise à solutionner le problème de la disponibilité et de la rémunération des internats par la conclusion d'ententes particulières entre les universités et les milieux. Il s'agit d'une qui s'apparente à la situation canadienne du «cas à cas». Suivant le scénario des consortiums, il revient à chaque institution universitaire de développer un réseau de milieux et d'assurer de concert avec ceux-ci le financement des places d'internat.

À Montréal, les expériences de l'Université McGill et de l'Université de Montréal rencontrent un certain succès. À l'Université McGill, les internats peuvent être réalisés à l'intérieur du *McGill Psychology Internship Consortium* (MPIC) (2004). Le MPIC est accrédité par l'APA et est réservé exclusivement aux étudiants de McGill qui peuvent réaliser leur internat à temps plein ou à temps partiel. Le financement équivaut à environ 12 000 \$ par année plus les frais de scolarité et provient du département psychologie de la Faculté des sciences (McGill University, 2004). À l'Université de Montréal, un consortium a récemment été créé, regroupant plusieurs institutions du domaine de la santé et des services sociaux¹. Pour l'instant, aucune rémunération n'est offerte; mais si les milieux tentent d'obtenir une accréditation de la SCP, cette question devra être discutée. Mais, on aborde déjà la possibilité de retirer la rémunération des internes des critères d'accréditation SCP.

Certains avantages sont associés aux consortiums. Cela laisse place aux initiatives institutionnelles, respectueuses des particularités de chaque université et de chaque région. Cette stratégie ne place pas les intervenants à la merci de l'action (ou de l'inaction) de la politique. Or, plusieurs obstacles pourraient surgir. Premièrement, la création de places rémunérées devra reposer sur les budgets déjà existants des départements et des milieux d'internat. Sans injection d'argent neuf, il est difficile de voir comment des salaires décentes pourront être proposées, surtout lorsqu'on constate le nombre croissant des admissions dans les programmes de doctorat intervention et recherche/intervention. À titre d'exemple, l'Université de Montréal et le CHUM ont fourni pendant un an 10 000 \$ chacun pour financer trois places d'internat. Non seulement cela donnait une rémunération largement

1 À ce jour, font partie du consortium: CHUM, Centres jeunesse de Montréal, CLSC des Faubourgs, Hôpital Louis-H.-Lafontaine, Hôpital du Sacré-Cœur, Centre hospitalier universitaire Mère-enfant (Hôpital Ste-Justine/Centre de réadaptation Marie-Enfant), Institut universitaire de gériatrie.

inférieure à la moyenne canadienne (moins de 7 000 \$ par interne), mais le nombre de places ainsi financées demeure en deçà des besoins du département¹. Mais le plus grand risque en est un d'inégalité régionale. Il y a fort à parier qu'il sera plus aisé conclure des ententes pour les universités situées dans les grands centres, où l'on retrouve un nombre important d'institutions du domaine la santé et des services sociaux. Cela sera particulièrement problématique si les places demeurent réservées aux étudiants des universités concernées, comme c'est le cas à McGill et à l'Université de Montréal. Le problème du financement demeure donc entier pour les institutions du réseau des Universités du Québec. Par ailleurs, la capacité de contribuer un système de rémunération pourrait très bien ne pas être égale d'un milieu et d'un domaine à l'autre. Si certains milieux communautaires scolaires sont incapables d'offrir à leurs internes les mêmes conditions que les centres hospitaliers et les Centres jeunesse ils deviendront moins attirants aux yeux des doctorants et cela risque d'avoir des impacts structurants majeurs sur l'orientation de la profession.

Soutien financier départemental

Certains départements possèdent des politiques de soutien financier aux étudiants. Par exemple, l'Université Concordia cherche à s'assurer que chaque étudiant gradué bénéficie des ressources nécessaires à la conduite et à la réussite de ses études. Le département estime actuellement à 14 000 \$ le soutien annuel minimal, qui doit couvrir une période correspondant à la résidence plus une année (dans la majorité des cas la période de l'internat n'est pas couverte) (Department of psychology Concordia University, 2004). Les fonds proviennent de multiples sources (bourses, subventions de recherche du directeur de thèse, revenus d'assistantat d'enseignement et de recherche, etc.). Les politiques de soutien intégrées visent donc à combiner toutes les sources possibles de financement, de manière personnalisée pour chaque étudiant. Nul doute que de nombreux doctorants bénéficient de ces politiques individuelles mais il est douteux que cela représente une solution pertinente au problème. D'abord, il n'est pas assuré qu'une majorité d'étudiants puissent bénéficier de ces sources de revenus, en raison des inégalités dans la répartition des subventions de recherche. Ensuite, il est probable que les chercheurs ne voient pas la pertinence de subventionner leurs étudiants pour une activité clinique se déroulant à l'extérieur des laboratoires. Finalement, une proportion importante du financement étudiant peut provenir des revenus d'emploi, augmentant la charge de travail déjà considérable du doctorant, ce qui accentue d'autres problèmes criants dans la population doctorale: l'essoufflement et la prolongation des études.

¹ Pour les années prochaines et pour la seule orientation clinique, le département de psychologie de l'Université de Montréal devra réussir à trouver environ 16 places annuellement.

Participation de l'entreprise privée

Le secteur privé représente une source potentielle importante de places d'internat et de financement. Les entreprises possèdent en effet beaucoup de latitude au plan de l'embauche des ressources humaines et peuvent voir de sérieux avantages financiers à retenir les services d'internes plutôt que d'employés permanents. Notons toutefois que de nombreux problèmes devront être résolus avant que cette solution ne devienne acceptable. Premièrement, il est difficile de voir de quelle manière les internats en entreprise privée pourront répondre aux critères d'accréditation des internats de l'OPQ et de la SCP (Canadian Psychological Association, 2004). Ces critères risquent d'exclure plusieurs milieux potentiels et des aménagements devront être effectués au sein des autres milieux désireux d'accueillir des internes, à moins que la SCP ne décide de modifier ses critères d'accréditation. Deuxièmement, l'étudiant effectuant son internat en entreprise privée risque d'être isolé des autres professionnels de la sante et de ses collègues internes, ce qui contrevient aux critères d'accréditation de l'OPQ. Des mesures de soutien devraient alors être mises en place. Troisièmement, on ignore quel serait le statut exact d'un interne en psychologie au sein d'une entreprise. Comme nous l'avons déjà souligné, la ligne est mince entre le statut d'étudiant en formation et celui d'employé rémunéré. Les exigences de la formation pourraient ainsi être sacrifiées au profit d'exigences de productivité et d'imputabilité. Quatrièmement, nous pouvons nous interroger sur la stabilité d'un programme d'internat en milieu privé. Certaines entreprises pourraient avoir tout intérêt à utiliser les internats comme mesure d'insertion des nouveaux travailleurs. Par conséquent, le travail de recherche de places serait à refaire à chaque année (mais il est possible d'envisager la mise en place de mesures fiscales qui inciteraient les entreprises à maintenir des places formelles et à ne pas les transformer en emplois permanents). Cinquièmement, l'utilisation de l'entreprise privée risque de favoriser certaines orientations (comme la psychologie du travail) au détriment des autres (comme la psychologie clinique et la neuropsychologie). L'impact du recours à cette nouvelle source de places et de financement pourrait alors n'être que mineur.

Mesures alternatives de soutien

Les mesures proposées jusqu'à maintenant prennent en considération que ce sont les places d'internat qui sont financées et non l'interne lui-même. Une alternative serait d'amasser le financement requis pour les places d'internat et de redistribuer ensuite l'argent dans les milieux selon le choix des internes, créant ainsi un «pool» de places d'internat. Le financement total étant réparti de façon uniforme d'un milieu d'internat à l'autre, un interne en milieu scolaire obtiendrait la même rémunération qu'un interne en centre

hospitalier. Cette solution possède d'avantageux qu'elle laisse les internes et la profession décider l'orientation de la profession (choix des milieux d'internat). Par ailleurs, cela risque d'introduire de l'instabilité dans la répartition des places d'une année à l'autre, le sort des milieux dépendant des choix exprimés par les étudiants. Afin de maintenir la stabilité d'un programme d'internat, les milieux devraient alors effectuer une promotion active auprès des étudiants pour assurer leur recrutement et obtenir le financement associé.

Le soutien aux internes pourrait également passer par une réduction des pressions financières qui s'exercent sur ceux-ci (réduire les dépenses plutôt qu'augmenter les revenus). Par exemple, les étudiants de l'Université de Montréal ont récemment obtenu de la Faculté des études supérieures de payer des frais de rédaction (312 \$ par trimestre) plutôt des frais de scolarité (environ 1100 \$ par trimestre) pendant la période l'internat. Cela représente une économie annuelle d'environ 2000 \$.

Combinaison de ces diverses solutions

Des contacts informels indiquent que la plupart des intervenants assurant la formation professionnelle sont sceptiques quant à la perspective d'un financement global et direct des internats par le gouvernement québécois. Il est donc probable que la solution passe par une combinaison des mesures susmentionnées, visant à accroître graduellement le nombre de places formelles rémunérées à l'échelle du Québec et leurs sources de financement.

CONCLUSION

Les préoccupations qui ont mené à l'exigence du doctorat norme d'admission à la profession et à l'introduction de l'internat clinique sont multiples : assurer la qualité de la formation et la protection du public, rehausser l'image de la profession, reconnaître clairement les compétences des futurs psychologues. Ces bouleversements reflètent la volonté d'une profession d'assurer son développement et de garantir la qualité des services, et découlent du pouvoir d'autodétermination que possède chaque profession québécoise. Mais cette liberté s'accompagne de responsabilités, non seulement financières, mais également politique C'est la profession dans son ensemble qui doit réfléchir aux conséquences de ses décisions telles que les contraintes financières imposées au doctorants et les impacts structurants d'un financement inégal des activités de formation d'un champ de la psychologie à l'autre.

Le statut d'interne en Psychologie mérite une pleine reconnaissance par l'ensemble des intervenants du milieu. Cette pleine reconnaissance passe par la création et la définition formelles du statut d'interne et par une rémunération juste et équitable des doctorants. Atteindre cet objectif demandera une mobilisation concertée. Quelle que soit en effet la solution retenue, une seule chose semble assurée : la solution devra faire preuve d'inventivité et de flexibilité pour satisfaire l'ensemble des acteurs (internes, milieux universités, gouvernement, profession). Les étudiants doctoraux travaillent dès maintenant à informer et à mobiliser leurs collègues. Il importe donc que chacun d'entre nous, étudiants autant que professeurs et psychologues, fasse pression pour que notre formation et notre profession soient reconnues à leur juste valeur.

Références

- Assemblée nationale du Québec (2004). En ligne le 5 juillet <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/epreuve/cet/040504/1600.htm>.
- Association francophone pour le savoir (2003). L'ACFAS et le budget des dépenses 2003-2004: des coupures importantes pour le secteur stratégique de la recherche et de l'innovation (Communiqué de presse). En ligne le 5 juillet 2004: <http://www.acfas.ca/presse/163.html>
- Canadian Psychological Association (2004). *Accreditation standards and procedures for doctoral programmes and internships in professional psychology*. En ligne le 9 juillet 2004: http://www.cpa.ca/documents/Accreditation_Standard2002.pdf (p. 59-81).
- CCPPP (2001). *Psychology residency/internship stipends in Canada* (Lettre du CCPPP à la SCP).
- Collective agreement. En ligne le 27 juillet 2004: <http://www.parim.org/PARIM%20Contract%202003%20-%202005.pdf>.
- Commission de la fonction publique du Canada (2004) *Renseignements généraux sur le coop*. En ligne le 9 juillet 2004 : http://emplois.gc.ca/coop/index_f.htm
- Commission des universités sur les programmes (CUP) (1999). *Les programmes de psychologie, de psychoéducation et de sexologie dans les universités du Québec - Rapport n° 13*. Conférence. En ligne le 27 juillet 2004: http://www.crepuq.qc.ca/article.php3?id_article=133
- Conférence des recteurs et des principaux du Québec (CREPUQ) (2003). *Les programmes du secteur psychologie, psychoéducation sexologie, travail social, animation sociale et culturelle, criminologie et gérontologie. Mise à jour des données sur les programmes et suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes. Rapport n° 12 transmis par le Comité de suivi sur les programmes au Comité des affaires académiques*. En ligne le 27 juillet 2004: http://www.crepuq.qc.ca/article.php3?id_article=368
- Conseil national des cycles supérieurs (CNCS-FEUQ) (2001). *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*. Québec: FEUQ
- Department of psychology Concordia University (2004). *Graduate program policies and procedure manual for faculty and students in Psychology*. En ligne le 6 juillet 2004: <http://psychology.concordia.ca/Grads/PPMan.html>

Doré, F. Y. (2003). *Nouvelle structure de la formation à l'exercice de la profession de psychologue et rémunération des internes en formation doctorale*. Québec : École de Psychologie de l'Université Laval, 5 pages.

Doyle, A. B. (2003). *Doctoral internship training programmes in Quebec and Canada: Some details*. Document préparé à partir des données 2003-2004 de la CCPP (CCPPP <http://www.usask.ca/psychology/ccppp>).

Gauthier, J. (2002). *The current status of professional psychology internships in Quebec*. CCPPP Newsletter, december 2002, 13-14.

Gouvernement du Québec (2004). *Points saillants du budget 2004-2005*. En ligne le 27 juillet 2004 : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/20042005/fr/pdf/PointsSaillants.pdf>.

McGill University (2004). *McGill psychology internship consortium brochure*. En ligne le 6 juillet 2004: <http://www.psych.mcgill.ca/>.

Science Presse (2004). *Coupures dans la recherche*. En ligne le 5 juillet 2004: <http://www.sciencepresse.qc.ca/archives/quebec/capque0204c.html>.

University of Manitoba Health Sciences Centre (2001). En ligne le 27 juillet 2004: http://www.umanitoba.ca/faculties/medicine/clinical_health_psych/main.html

Résumé

L'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) souhaite faire du doctorat de 3e cycle le diplôme d'accès direct à la profession. La façon dont les milieux universitaires s'ajustent à ce changement engendre plusieurs conséquences sur la profession, particulièrement lorsque la question de la rémunération des internes est lancée. Cet article est consacré entièrement à cette question, faisant d'abord un compte-rendu de la situation actuelle et discutant quelques pistes de solution au problème de financement qui, somme toute, ne sera résolu qu'avec la bonne volonté politique des divers acteurs et des dirigeants.

Mots clés

Internat, formation, enjeux, professionnels, accessibilité, financement.

Abstract

The Ordre des psychologues du Québec (OPQ) wants to move its criterion of admissibility to the profession of psychologist to the Ph.D. or Psy.D. level. There are numerous consequences to this modification, especially when the question of internship stipends is considered. This article first describes the current state of affairs and then lists some possible solutions to the funding problem. The authors argue that only with a strong political will from all parties involved will the situation get better.

Key words

residency/internship, clinical training, professional issues, accessibility, funding

residency/internship, clinical
training, professional issues,
accessibility, funding